

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS,
ET DE LA SANTÉ
—
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS
—
Sous-direction des ressources humaines
du système de santé
—
Bureau des ressources humaines hospitalières (RH4)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE
LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
—
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES
HUMAINES
—
Service des personnels enseignants de l'enseignement
supérieur et de la recherche
—
Sous-direction du pilotage du recrutement et de la gestion
des enseignants-chercheurs
—
Département des personnels enseignants-chercheurs des
disciplines de santé

Paris, le 16 AVR. 2018

A

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux de centres hospitaliers universitaires
Mesdames et Messieurs les directeurs d'unité de formation et de recherche de médecine

Objet : Date de prise de fonctions des internes aux semestres de mai 2018 et novembre 2018

Nous vous informons que les dates de prise de fonctions des internes pour le semestre de mai 2018 et pour le semestre de novembre 2018 sont respectivement fixées au mercredi 2 mai 2018. Concernant le semestre de novembre 2018 qui commence le vendredi 2 novembre 2018, il a été décidé, compte tenu des difficultés que risquait d'entraîner pour les établissements la prise de fonctions des internes un vendredi suivant un jour férié, de repousser la date de prise de leurs fonctions au lundi 5 novembre 2018.

Les intéressés poursuivront donc leurs fonctions d'interne jusqu'au mardi 1^{er} mai 2018 inclus pour le semestre en cours et jusqu'au dimanche 4 novembre 2018 inclus pour le semestre suivant.

Ceux d'entre eux qui seront recrutés en qualité de chef de clinique-assistant ou d'assistant hospitalier universitaire, ou en qualité d'assistant généraliste ou d'assistant spécialiste des hôpitaux, prendront donc leurs fonctions le 2 mai 2018 au matin en ce qui concerne le prochain semestre et le 4 novembre 2018 au matin pour le semestre suivant. Dès lors, la date d'effet de leur nomination sous l'une ou l'autre de ces qualités doit être fixée au 2 mai 2018 ou au 5 novembre 2018.

Cependant, les internes, qui terminent leurs cursus et ne souhaitent pas poursuivre par un post-internat, pourront arrêter leurs fonctions au 30 avril 2018 pour le semestre en cours ou au 31 octobre 2018 pour le semestre suivant.

Pour la ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'offre de soins
La chef de bureau
des ressources humaines hospitalières

Odile Brisquet



Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation
La cheffe du département des personnels enseignants-
chercheurs des disciplines de santé

Marie Mauffret-Vallade

